



# LA DESTRUCTION DE L'ACTION SOCIALE S'ACCÉLÈRE !

**Le Gouvernement veut accélérer la casse de l'Action Sociale des Hospitaliers. Les Organisations syndicales ont été convoquées à une première réunion sur la refonte de l'Action Sociale le 18 Octobre 2018.**

**Se cachant derrière le rapport de la cour des comptes, le gouvernement n'ose pas avouer son objectif de casser l'action du CGOS dans un but uniquement économique.**

Comme si cela ne suffisait pas, un amendement sur la loi de finance de la sécurité sociale 2019, déposé à l'Assemblée Nationale le 17 Octobre 2018 par un Député UDI soutenu par les députés « Marcheurs » veut taxer l'Action Sociale des CE, CCE, CASC et CGOS au-delà de 331€ par agent et par an et 662 € par famille quelle que soit sa composition. Cette mesure, si elle est votée, signe une diminution très importante des prestations qui seront versées.

Le Ministère a de nouveau convoqué pour une deuxième réunion le 13 Novembre, l'ordre du jour prévu est le périmètre de l'Action sociale hospitalière.

Dans ces conditions, la CGT ne peut continuer à accepter un dialogue dit « social » alors qu'un élément aussi important sur le futur vote des assemblées n'est pas encore connu pour 2019.

Depuis mai dernier, la CGT a lancé une pétition nationale pour maintenir les prestations maladie et retraite.



Le 13 Novembre 2018, la CGT a déposé de manière provisoire les 184 000 pétitions signées par les agents pour le maintien de ces prestations et a quitté la réunion qui n'a plus lieu d'être.

La CGT ne pratique pas la politique de la chaise vide et ne reviendra à la table des discussions qu'après le vote des assemblées.

**Plus que jamais, la pétition est toujours d'actualité pour faire grandir la mobilisation car seule l'intervention massive des salarié.e.s pour défendre notre action sociale et le vote CGT aux élections du 6 Décembre, pourra faire reculer le Gouvernement.**

## POUR LE CGOS, LA CGT REVENDIQUÉ :

- 👉 le déplaçonnement des cotisations limitées aujourd'hui à l'échelon 489 brut
- 👉 l'augmentation des contributions à 3% contre 1,5% aujourd'hui
- 👉 la prestation maladie à 47,5%
- 👉 remettre en place toutes les prestations supprimées en 2017
- 👉 un CGOS plus démocratique géré par des hospitaliers élus



### Bulletin de contact et de syndicalisation

Si souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 E-mail : .....